



Rosny-sous-Bois, le 24 décembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

SALLE DU CONSEIL A 19H30

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 14 décembre 2018 par Monsieur Claude CAPILLON, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Claude CAPILLON, le Maire
MM DENNEULIN, FAUCONNET, MMES BOYER E, DESHOQUES, MM CAPILLON, FORT, MME ADJAM (jusqu'à 21h30), BAUDONNIERE, MM BOYER JP, MMES DARGERE, Adjoints – M GHEDIRI, MMES VAVASSORI, SMADJA (à partir de 19h55 et jusqu'à 21h35), COTTIN, RULLON, MM POINSIGNON, CYRILLA (à partir de 20h30), MME JACAMENT (à partir de 20h20), MME MENARD, M MESA, MME PINCHON, MM MANGON, THOMMAS, MME THIBAUT, MM BEAL, MICHEL, BASSE, MME FAGARD, M LE FLOCH Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. BOUVARD à M. BOYER JP – MME ADJAM (à partir de 21h30) à M. FORT - M. BENAMAR à MME VAVASSORI - MME HAIDAMOUS à MME BAUDONNIERE – M ITZKOVITCH à M DENNEULIN – MME RIZZO HENRIQUES à M. CAPILLON C. - MME SMADJA (jusqu'à 19h55 et à partir 21h35) à M FAUCONNET - M CYRILLA (jusqu'à 20h30) à M. GHEDIRI - MME AWAD SHEHATA à MME DESHOQUES – MME JACAMENT (jusqu'à 20h20) à M. FORT - M OUCHENIR à M CAPILLON P. – MME KASRAOUI à MME PINCHON – MME TURLURE à MME THIBAUT - M CAREL à M LE FLOCH

ABSENTS EXCUSES : M PAILHOUX – M HANOT

ABSENTS : M AMOR

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. BOYER

✚ **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 22 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association de promotion du prolongement de la ligne 11 du métro entre Rosny-sous-Bois et Noisy-Champs. DESIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger dans les instances de l'association :

- **représentant titulaire : Jean-Paul FAUCONNET**
- **représentant suppléant : Pierre POINSIGNON**

Adopté à l'unanimité

2. APPROUVE l'avenant n° 5 au contrat de concession pour la restauration scolaire et municipale. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Adopté par 38 voix pour et 2 MoDem

3. PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France – SIGEIF, présenté pour l'année 2017.

Prise d'acte

4. PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication – SIPPAREC, présenté pour l'année 2017.

Prise d'acte

5. PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne – SIFUREP, présenté pour l'année 2017.

Prise d'acte

FINANCES

6. APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal 2018.

Adopté à l'unanimité

7. APPROUVE le budget primitif « Ville » 2019.

Adopté par 32 voix pour et 8 votes contre (6 R.E.S. et 2 MoDem)

8. APPROUVE la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2019, comme suit :

- **Taxe d'habitation : 27,74 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,70 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 22,47 %**

Adopté par 33 voix pour et 6 abstentions (R.E.S.)

(Monsieur Pierre MANGON n'a pas pris part au vote)

MAISON DES ASSOCIATIONS

9. APPROUVE la répartition des crédits de subventions pour l'exercice 2019. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

Adopté par 34 voix pour et 5 votes contre (R.E.S.)

(Monsieur Eric BÉAL n'a pas pris part au vote)

DEVELOPPEMENT URBAIN / FONCIER

10. APPROUVE le protocole relatif au traitement de la résidence sociale issue du foyer de travailleurs migrants situé 1 rue Jean Allemane à Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et toutes les pièces afférentes.

Adopté par 38 voix pour et 2 abstentions (MoDem)

11. APPROUVE la convention entre l'Etat et la Ville de Rosny-sous-Bois portant sur l'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office public de l'habitat de Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité

12. APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF et la Ville de Rosny-sous-Bois et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Adopté par 38 voix pour et 2 votes contre (Modem)

13. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au dépôt du permis de démolir valant pour les constructions existantes et à signer tous les documents afférents, en vue de la réalisation du groupe scolaire sur le site dit « Rosny métropolitain ».

Adopté par 32 voix pour, 2 votes contre (MoDem) et 6 abstentions (R.E.S.)

13 bis. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au dépôt du permis de construire et à signer tous les documents afférents, en vue de la réalisation du groupe scolaire sur le site dit « Rosny Métropolitain ».

Adopté par 32 voix pour, 2 votes contre (MoDem) et 6 abstentions (R.E.S.)

14. APPROUVE la conclusion d'un bail à construction au profit de la société LOGIREP sur la propriété communale du 33 avenue du Général de Gaulle. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit bail à construction ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

ESPACES PUBLICS

15. APPROUVE les conventions à conclure entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public, de réseaux propres à la collectivité, de communications électroniques d'ORANGE et de NC NUMERICABLE sis rue de Metz, rue de Nanteuil, rue de Verdun, rue des Quinconces, avenue du Général de Gaulle, rue Saint-Denis à Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

16. APPROUVE les conventions à conclure entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public, des réseaux propres à la collectivité, de communications électroniques d'ORANGE et de NC NUMERICABLE sis rue Laennec à Rosny-sous-Bois.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17. APPROUVE l'actualisation des droits de place et des droits annexes, à compter du 1^{er} janvier 2019, relatifs aux marchés forains.

Adopté à l'unanimité

18. EMET un avis favorable sur la dérogation temporaire au repos dominical pour les commerces de Rosny-sous-Bois inclus dans la branche d'activité « alimentation » et la branche d'activité « magasins multi-commerces » pour l'année 2019, comme suit :

- 13 janvier, 30 juin, 1^{er} septembre, 8 septembre, 29 septembre, 3 novembre, 24 novembre, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre 2019

Adopté par 34 voix pour et 6 abstentions (R.E.S.)

ENFANCE

19. APPROUVE la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial (PEdT) pour la période 2018-2021, la charte qualité « plan mercredi » et l'avenant à la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement proposée par la Caisse d'allocations familiales. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits documents.

Adopté à l'unanimité

(Le groupe R.E.S. ne prend pas part au vote)

CULTURE

20. **APPROUVE** la convention triennale de partenariat entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Philharmonie de Paris, ainsi que l'avenant pour l'année 2018-2019. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits documents.

Adopté à l'unanimité

VIE DES QUARTIERS

21. **APPROUVE** la convention à conclure entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'association Crésus Ile-de-France pour la mise en place d'une nouvelle permanence portant sur la problématique de surendettement au sein de la Maison du droit et de la citoyenneté de Rosny-sous-Bois. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

(Madame Sabrina ADJAM et Monsieur Serge DENNEULIN n'ont pas pris part au vote)

DIVERS

22. **PREND ACTE** des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Prise d'acte

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 22H00.



*R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)

